

# 8. Agent de Prévention et de Sécurité

## f. Recyclage de la carte professionnelle



### Recyclage de la carte professionnelle

Code de sécurité intérieur Article [R612-13](#) Version en vigueur depuis le 01 décembre 2014

La carte professionnelle a une durée de validité de cinq ans à compter de sa date de délivrance.